



Juin 2011

médiateur

DES RELATIONS
INTER-ENTREPRISES
INDUSTRIELLES
ET DE LA SOUS-TRAITANCE

Info Express



La Charte des bonnes pratiques régissant les relations entre donneurs d'ordres et PME se dote de nouvelles signatures

Le 6 juin à Saint-Étienne :

la Préfecture de Saint-Etienne a organisé une cérémonie de signature de la Charte avec sept entreprises locales en présence du Médiateur régional, Patrick Métral.

La Médiation encourage les préfetures à promouvoir la Charte auprès des entreprises locales. Elle favorise l'adhésion de nouvelles entreprises en s'assurant que ces dernières respectent les dix engagements pour des achats responsables en participant aux programmes de formation et aux comités de pilotage qui sont régulièrement organisés sur Paris et en région.

Le 9 juin à Ajaccio, Corse :

Corse Composites Aéronautiques, la plus grande entreprise industrielle de l'île, a signé la Charte des bonnes pratiques en présence notamment de la presse locale, du préfet de la Corse, Patrick Strzoda, du Médiateur national, Jean-Claude Volot, et du Médiateur régional, Cyril Huart.

Cette entreprise de 171 effectifs est spécialisée dans la conception, le développement et la certification et la production de sous-ensembles en matériaux composites pour l'industrie aéronautique. Ses principaux clients sont des grands constructeurs d'avions. Son directeur général, Jean-Yves Leccia, est également président du PIAC, pôle des industries aéronautiques Corses.

La Médiation espère que cette première signature de la Charte en Corse accroîtra sa visibilité auprès des entreprises ayant des difficultés avec leurs clients-fournisseurs dans la région.

Le 30 juin à Toulouse :

Six entreprises, membres de la FSCEF, ont aussi adhéré à la Charte des bonnes pratiques et à ses dix engagements pour des achats responsables.

La FSCEF est la Fédération des foires, salons, congrès et événements de France regroupant plus de 300 organisateurs de manifestations, gestionnaires de sites d'accueil et prestataires de services du monde événementiel.

La signature de la Charte par ses six membres est cohérente avec la volonté de la Fédération d'encourager un meilleur dialogue entre les acteurs de la filière et une connaissance renforcée de la valeur ajoutée et du savoir-faire de chacun. Son congrès annuel a eu pour thème « l'éthique et la déontologie » et un groupe de travail avait été créé pour élaborer une Charte évolutive d'actions responsables des entreprises du secteur.

La Charte des bonnes pratiques s'intégrera à cette charte évolutive d'actions responsables. La FSCEF se chargera de la faire vivre auprès de ses membres, adressera un bilan annuel de son progrès à la Médiation et elle participera aux réunions du comité de pilotage de la Médiation et à ses travaux.

Pour plus d'informations sur la FSCEF et ses actions : www.fscef.com

La Médiation des relations interentreprises continue d'assurer la promotion et l'adhésion à la Charte des bonnes pratiques qui compte aujourd'hui 153 signataires.



Les entreprises peuvent saisir le Médiateur en déposant leur dossier en ligne, pour plus d'informations rendez-vous sur <http://www.mediateur.industrie.gouv.fr/index.php>